



LCL : FRONT SYNDICAL UNITAIRE POUR LA DEFENSE DU POUVOIR D'ACHAT

www.fo-lcl.fr

Communiqué de presse

18 février 2008

A lors que la question du pouvoir d'achat est LA préoccupation principale des français, la Direction de LCL innove dans les mesures salariales...

La Direction de LCL a confirmé lors de la séance du CCE du 14 février, que cette année, les mesures salariales individuelles seront attribuées pour leur grande majorité entre juillet et décembre 2008.

D'habitude, celles-ci sont au contraire principalement appliquées dès le 1er janvier. La Direction justifie cette décision au nom de « **la rigueur budgétaire** » alors qu'elle va réclamer aux salariés « *l'excellence opérationnelle* » dans le cadre du plan triennal 2008/2010 Crescendo 2.

Pour **FO LCL**, comment peut-on oser parler de « *rigueur budgétaire* » alors que les résultats connaissent une croissance à 2 chiffres depuis maintenant quelques années ?

Madame BROCHES, DRH de LCL, a insisté sur le fait que les mesures générales (625 € pour les salaires bruts annuels inférieurs à 33.000 €) s'intègrent bien dans les mesures salariales individuelles.

Plus grave, la Direction a fait un amalgame entre mesures générales, mesures individuelles, intéressement-participation et commissions sur vente arguant que « c'était beaucoup d'argent ».

Devant cette provocation, les 4 non-signataires de l'accord salarial 2008 (CFTC - CGT - **FO LCL** - SNB) ainsi que la CFDT, c'est à dire toutes les organisation syndicales de LCL ont quitté la séance en signe de protestation.

Les 5 syndicats ont décidé de poursuivre leur contestation en quittant les séances de CE dans toute la France.

FO LCL, oeuvrant pour l'unité syndicale, se réjouit de l'apparition de ce front solidaire afin de défendre au mieux les intérêts des salariés de LCL.

Philippe KERNIVINEN
Délégué National **FO LCL**
01.42.95.12.05.